

Bilan de compétences



PROGRAMME DE FORMATION

Réaliser son Bilan de compétences

Et devenez acteur de votre vie



SOMMAIRE

Programme bilan de compétences

Des témoignages

1 parcours, plusieurs modes de financements



PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES

Objectif

"Les bilans de compétence ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation." Articles L.6313-4 et R6313-4 du code du travail "

Ainsi le bilan de compétences a pour objectif de mieux vous connaître et de prendre vos décisions pour prendre plaisir au travail en conscience.

Compétences visées

Le bilan de compétences vise à améliorer sa connaissance de soi (valeurs, ses besoins, sa personnalité) ainsi qu'une meilleure connaissance de ses compétences (hard-skill et soft-skills) pour prendre des décisions sur ses besoins et ses envies d'évolution professionnelle.

Une compétence secondaire est de mieux appréhender le marché de l'emploi et les besoins des employeurs.

Public visé et prérequis

Toute personne active, notamment :

- les salariés du secteur privé
- les demandeurs d'emploi (se rapprocher de son conseiller)
- les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires...)

Il peut-être préconisé à l'occasion d'un conseil en évolution professionnelle (CEP)

Moyens pédagogiques

Nous mettons tout notre savoir et compétences au bon déroulement de l'accompagnement, le (la) bénéficiaire est accompagné(e) par un consultant(e) expert RH ou Psychologue :

Tests de positionnement : centre d'intérêt, de personnalité...

Analyse de compétences :

Maché de l'emploi : apport de connaissance métiers, formations et dispositifs de financement

Enquêtes-métiers : identification des professionnels dans l'objectif de se confronter au terrain du secteur ou métier envisagé.

Co-construction de la synthèse : reprise de l'ensemble des étapes du travail d'introspection ainsi que du plan d'action

Le déroulement

Après un entretien préalable d'information, gratuit et non engageant, le bilan se déroule en 24 heures. La durée de ces différentes phases dépend de la formule de bilan de compétences choisie par le(a) bénéficiaire. Le bilan inclut du travail en présentiel (ou distanciel) et du travail accompagné.

Les temps de travail d'introspection et ceux consacrés aux enquêtes-métiers ne sont pas inclus dans la durée du bilan de compétences.

Phase préliminaire : Analyse de votre demande

- Analyser la demande et les besoins de la personne bénéficiaire
- Vérifier que le bénéficiaire est volontaire pour réaliser son bilan, notamment si ce bilan est prescrit et cofinancé par l'entreprise
- Déterminer le format le plus adapté à la situation et aux besoins
- Définir conjointement les modalités de déroulement..

Phase d'investigation : Construction et pertinence du projet professionnel

- construire son projet professionnel et en vérifier la pertinence
- Élaborer une ou des alternatives, notamment un projet de formation, un projet de validation des acquis de l'expérience...
-

Phase de conclusion : présentation d'un document de synthèse

- L'analyse des compétences professionnelles et personnelles
- La définition du projet professionnel, des propositions concrètes d'évolution ou de réorientation professionnelle



- Les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- Les principales modalités et étapes à prévoir pour la mise en œuvre du ou des projets professionnels (dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences).

+ un entretien de suivi,

6 mois après la fin du bilan

Sauf indication contraire de votre part, les résultats de votre bilan resteront confidentiels.

Personne en situation de handicap

Notre accompagnement est ouvert à tout public. Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous nous efforçons de trouver une solution.



DES TÉMOIGNAGES

- BILAN DE COMPÉTENCES -

"J'ai fait la connaissance d'Elodie dans le cadre d'un bilan de compétences. J'ai apprécié son écoute et sa bienveillance. Elle a su me cerner et me guider pour la suite de ma carrière. Ses séances étaient préparées à l'aide de supports permettant un regard attentif sur soi-même."

TÉMOIGNAGE DE FRANÇOISE

- BILAN DE COMPÉTENCES -

"Je vous recommande le bilan de compétences avec Elodie ALLAIN à 100%.
Pour résumer en quelques mots : écoute, bienveillance, disponibilité entre les séances et très bon choix des supports de travail !"

TÉMOIGNAGE D'ELODIE

1 parcours, plusieurs modes de financement

Votre CPF

Pour connaître le montant de vos droits et faire votre demande d'inscription, rendez-vous sur

Attention : Afin de pouvoir utiliser vos crédits CPF, il est indispensable de créer votre Identité Numérique. Ce procédé prend environ 24 heures et à faire en amont de votre inscription.

Vos propres fonds

Le paiement peut se faire en 3 mensualités

- Des Arrhes sont versées au démarrage (30%)
- 40 % le premier mois
- 40% le dernier mois du bilan

Avec votre entreprise

Le bilan de compétences peut être financé via le « Plan de Développement des Compétences » de votre employeur. Vous bénéficiez alors du financement intégral de la prestation

Avec pôle emploi

via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF). C'est un droit en tant que demandeur(se) d'emploi et ainsi redéfinir votre projet professionnel et rebondir plus rapidement.

